

Résolution adoptée

Séance plénière du 28 octobre 2026

XXe Sommet de la Francophonie : le CESE soutient le rôle des Outre-mer dans leurs bassins régionaux et l'implication de leurs sociétés civiles au sein de l'espace francophone

Déclaration du groupe CGT

Dans un contexte mondial dominé par de profondes fractures, la tentation de repli et l'intensification des rivalités géopolitiques exacerbent les menaces sur la paix et les droits fondamentaux. Ce projet de résolution concernant le XXème Sommet de la Francophonie tient à distance la fiction d'une vitrine diplomatique sans cap et ne la résume pas à un grand marché de dérégulation économique pour multinationales en quête de profits.

Pour la CGT, la Francophonie doit se concevoir comme le vecteur d'une exigence démocratique, sociale et environnementale.

La CGT salue la reconnaissance, dans ce texte, du rôle primordial des territoires ultramarins, et en particulier de Kanaky et de la Polynésie française. Situés en première ligne du dérèglement climatique et des tensions de ce monde, ils ne doivent plus être les oubliés des politiques publiques nationales. L'ancrage régional et l'insularité de ces territoires exigent un soutien financier et stratégique massif de l'État. Mais la « résilience » et le « codéveloppement » ne se décrètent pas à coups de subventions aveugles au secteur privé. Pour la CGT, ce soutien doit prioritairement financer des services publics de qualité, des infrastructures durables, ainsi que des programmes bilatéraux d'enseignement et de formation co-construits.

Dans ce cadre, la proposition d'un dispositif de mobilité pour la jeunesse, les étudiants et les apprentis ultramarins va dans le bon sens. Mais ces mobilités doivent être strictement encadrées pour éviter tout risque de dumping social, de précarisation de la jeunesse ou de fuite des cerveaux. Échanger les compétences, oui ; exploiter une main-d'œuvre jeune et mobile, c'est non !

De même, nous saluons l'intégration du syndicalisme international, à travers la CSI et l'appel à respecter les libertés d'association, d'expression et de réunion garanties par la Déclaration de Bamako. Oui, il n'y a pas de « résilience démocratique » sans liberté syndicale ! La France et l'OIF ne peuvent rester muets sur la répression féroce qui frappe les travailleurs.euses et leurs représentants.es dans plusieurs pays de l'espace francophone, y compris dans certains pays hôtes de ces grands rendez-vous.

Enfin, la CGT se réjouit de voir ce texte exhorter à la ratification et à l'application universelle de la Convention n°190 de l'OIT contre la violence et le harcèlement dans le monde du travail. L'égalité professionnelle et la sécurité des travailleuses doivent lier toute initiative de « Francophonie économique ».

Parce que ce texte réaffirme le rôle incontournable de la société civile organisée et des syndicats comme remparts démocratiques, la CGT a voté ce texte. Enfin, forte de ses liens avec les Confédérations des Pays d'Outre-mer, elle affirme que sa mobilisation restera exigeante pour le traduire en actes concrets pour les travailleurs.euses.